Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_014-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

DÉLIBÉRATION 27-11-25-014

Objet de la délibération : Détermination des dotations aux écoles pour l'année 2025/2026

M. le Maire propose de maintenir les forfaits comme déterminés pour l'année scolaire 2024/2025.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée par 21 voix POUR confirme à l'unanimité le maintien des forfaits. Jean-Christophe BARBOT ne prend pas part au vote.
Il en résulte une répartition comme suit :
- ***École Jeanne LE MANSEC-PORTON*** :
  - Dotation achat de fournitures scolaires : 37,98 € x 200 élèves soit 7 596 €
  - Dotation maintenance copieur, encre et papier : 16,28 € x 200 élèves soit 3 256 €
  - Dotation manuels scolaires : 8,38 € x 200 élèves soit 1 676 €.

  Soit un montant global de **12 528 €.**
  - Dotation activités pédagogiques : 65,22 € x 129 élèves élémentaires soit **8 413,38 €**
- ***École Sainte-Anne*** :
  - Dotation activités pédagogiques : 65,22 € x 59 élèves élémentaires soit **3 847,98 €**

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL